



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -
PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

| | |
|---|--|
| Title - Sujet Reconstruction quai RivièreauRenard | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation F3731-190014/A | Amendment No. - N° modif. 002 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 722217008 | Date 2020-01-08 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCM-023-17827 | |
| File No. - N° de dossier QCM-9-42198 (023) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-01-21 | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hamann, Frédéric | Buyer Id - Id de l'acheteur qcm023 |
| Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2975 () | FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

MODIFICATION 002

TITRE : Reconstruction du quai de l'usine – phase II, Rivière-au-Renard, Québec

Inclus dans la présente modification :

1. Report de la date de fermeture
 2. Questions et réponses 7 à 12
-

REPORT DE LA DATE DE FERMETURE

La date de fermeture pour le projet passe du 15 janvier 2020 au **21 janvier 2020**, 14H00.

QUESTIONS ET RÉPONSES 7 à 12 :

Question 7 : L'item 1.14 du bordereau forfaitaire prévoit des bollards de protection fixes aux endroits indiqués au plan. Toutefois, il n'y a aucuns bollards de protection fixes prévu sur les plans. Pourriez-vous préciser svp?

Réponse 7 : Considérer que la base de la grue doit être protégée par quatre (4) bollards de protection.

Question 8 : L'article 3.4 de la section 35 31 25 mentionne, qu'étant donné les restrictions de charges sur le quai, il est possible de construire un chemin d'accès temporaire. Donc, est-ce qu'on peut en déduire qu'il est acceptable de construire une jetée et d'utiliser cette jetée pour la mise en eau des caissons ?

Réponse 8 : Une jetée temporaire serait une solution acceptable en autant que toutes les approbations environnementales pour ce faire sont obtenues par l'entrepreneur.

Question 9 : L'article 3.4.1 de la section 31 53 13.01 mentionne que les encaissements seront entièrement remplis jusqu'à la face inférieure des solives avec de la pierre de lest. Doivent-ils être entièrement remplis avant leur mise en eau ou est-il possible de les remplir après la mise en eau du caisson ?

Réponse 9 : De façon générale les encaissements sont remplis graduellement après leur mise à l'eau.

Question 10 : L'article 2.1.1.4 de la section 31 53 13.01 mentionne que la longueur minimum pour les pièces de bois principales sera de 3,66m, mais la longueur des traversines du quai latéral est de 3,048m. Pourriez-vous préciser?

Réponse 10 : La longueur minimale des traversines de la section de quai latérale est effectivement de 3,048 m (10 pieds). Celle des autres pièces de bois incluse au projet est 3,66 m (12 pieds).

Question 11 : Quels sont les éléments de béton qui doivent obligatoirement être préfabriqués/coulés en place ? Est-ce que les dalles du quai éperon et du quai latéral peuvent être en béton préfabriqué ?

Réponse 11 : Il n'y a aucune obligation par rapport aux éléments de béton préfabriqués ou coulés en place. Il est à noter toutefois que dans les plans pour soumission les dalles des quais sont coulées en place. Si un entrepreneur désire installer une dalle préfabriquée, un ingénieur certifié devra faire la démonstration et fournir les plans et calculs scellés à l'effet que la résistance en flexion de la dalle vis-à-vis les membrures et sa durée de vie sont équivalentes à celles d'une dalle coulée en place.

Question 12 : Est-ce que nous devons uniquement prévoir les conduits montrés au plan? Si oui, il faudrait enlever la mention au devis décrivant les conduits externes sur le quai existant (poste 1.15 à la section 01 29 00).

Réponse 12 : Les conduits électriques externes peuvent effectivement être retirés du projet.

***** TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES*****